

MAIRIE DE CHARTAINVILLIERS
28130

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 2025 / 16

**Arrêté de fermeture de l'école et de
l'accueil périscolaire de Chartainvilliers**

LE MAIRE DE CHARTAINVILLIERS,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, 2212-2, 2122-24 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- VU l'article 72 alinéa 3 de la Constitution consacrant le principe de libre administration des collectivités territoriales,
- VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi N°83-8 du 07 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- CONSIDERANT la mise en place en vigilance orange canicule du département d'Eure et Loir depuis le dimanche 29 Juin 2025 à 12h00
- CONSIDERANT les fortes chaleurs relevées dans le bâtiment scolaire de la commune

ARRETE

ARTICLE 1er L'école publique située sur la commune de Chartainvilliers est fermée le mardi 1^{er} Juillet 2025

ARTICLE 2 Le présent arrêté devient exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat et dès son affichage légal.

ARTICLE 3 La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à CHARTAINVILLIERS, 30 Juin 2025

Le Maire
Alain BOUTIN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte, le 30 JUIN 2025